



SECRÉTARIAT À L'ACCÈS AUX MARCHÉS Rapport d'analyse mondiale

Le marché des bleuets de l'Union européenne

Mars 2016



SOMMAIRE

Le marché des bleuets frais de l'Union européenne (EU) connaît une forte croissance depuis cinq ans au chapitre des produits importés qui ont affiché un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 21,5 % pour la période 2010-2014. Avec la hausse des revenus disponibles et la sensibilisation accrue à la santé, la demande en bleuets frais progresse rapidement.

En 2014, l'UE a importé pour 285,3 M \$US de bleuets frais de toutes provenances confondues, soit un gain considérable de 152,6 M \$US par rapport à 2010. Malgré la progression des importations de bleuets frais et les gains de parts de marché, les importations de bleuets congelés, chiffrées à 431,5 M \$US, comptent encore pour plus de 60 % des importations globales de bleuets de l'UE.

Le commerce de bleuets frais et congelés entre les pays membres de l'Union européenne valait respectivement 400,9 M \$US et 836,7 M \$US en 2014. Les bleuets frais et congelés affichent tous deux une augmentation de la croissance par rapport à la période 2010-2014, à des TCAC respectifs de 20,4 % et de 6,9 %.

Parmi les pays hors de l'UE, le Canada était le huitième fournisseur de l'UE en bleuets frais en 2014 avec des ventes estimées à 2,6 M\$, et le premier fournisseur de bleuets congelés avec des ventes de 68,6 M \$US.

Sur le marché européen, 4 315 nouveaux produits aux bleuets ont été lancés au cours de la période 2011-2014. Dans les huit premiers mois de 2015, 682 autres produits aux bleuets appartenant à diverses catégories de produits avaient déjà été lancés.

L'UE a un certain nombre de normes relatives aux caractéristiques des produits en matière de qualité, d'emballage et d'étiquetage qui doivent être respectées avant que des bleuets frais ou congelés puissent être importés sur son territoire.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Survol du marché	2
Performance de l'Union européenne	2
Le commerce hors de l'Union européenne	2
Le commerce au sein de l'Union européenne	3
Performance du Canada	4
Le marché du bleuets de l'Union européenne	5
Analyses de nouveaux produits	6
Exemples de nouveaux produits	8
Normes de l'UE	9
Pour plus d'information	10
Ressources	10



Visitez notre collection en ligne de rapports publics pour plus d'informations à ce sujet et sur d'autres marchés.



SURVOL DU MARCHÉ

Performance de l'Union européenne

Le commerce hors de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) est le deuxième plus grand importateur de bleuets frais, derrière les États-Unis (É.-U.). Ses importations, estimées à 282,3 M \$US en 2014, affichent une croissance soutenue depuis cinq ans, ayant enregistré un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 21,5 % pour la période 2010-2014. En 2014, l'UE a importé des bleuets frais de seulement 30 pays, ce qui indique un bassin de fournisseurs très concentré. Parmi les pays hors de l'UE, les principaux fournisseurs de l'UE en 2014 étaient le Chili dont les ventes de 134,2 M \$US représentaient 47,5 % des parts de marché, suivi de l'Argentine à 54,8 M \$US (19,4 %) et du Maroc à 38,4 M \$US (13,6 %). Le Canada était le huitième fournisseur de bleuets frais de l'UE et ses ventes de 2,6 M \$US équivalaient à 0,9 % des parts de marché (Global Trade Atlas, 2015).

Principales provenances des bleuets frais* importés par l'UE de l'étranger (M \$US)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	TCAC 2010-14 (%)
Total des bleuets frais importés par l'UE de l'étranger	129,67	166,74	188,09	206,88	282,30	21,47
1 Chili	51,62	62,68	82,61	96,00	134,18	26,98
2 Argentine	39,05	46,96	48,53	39,67	54,84	8,86
3 Maroc	9,53	15,66	20,02	24,28	38,46	41,76
4 Afrique du Sud	6,11	8,53	10,20	13,75	18,42	31,75
5 Pérou	0,03	0,07	0,51	6,18	12,39	351,85
6 Uruguay	10,10	11,44	10,65	10,66	10,00	-0,25
7 États-Unis	5,84	5,57	6,46	7,09	4,73	-5,13
8 Canada	0,89	3,57	1,55	2,40	2,63	31,27
9 Mexique	0,08	0,03	1,02	0,86	2,19	127,03
10 Macédoine	0,55	0,41	0,17	0,52	1,10	18,80

Source : Global Trade Atlas, 2015

TCAC : Taux de croissance annuel composé

*Nota : Aux fins du présent rapport, le code SH 081040 a servi à définir les « bleuets frais ». On retrouve aussi dans ce code les canneberges fraîches, car l'UE ne distingue pas les bleuets des canneberges dans ses données sur les importations.

Au chapitre des importations de fruits congelés et de noix, y compris de bleuets, l'UE est aussi le deuxième importateur mondial avec des achats de 431,5 M \$US, devancée de peu par les É.-U. L'UE a une liste de fournisseurs diversifiée qui compte 68 pays. Ses importations de fruits congelés et de noix ont fluctué quelque peu après avoir culminé à plus de 553,6 M \$US en 2011. Depuis, les importations ont constamment décliné, accusant un recul de 11,6 % en 2014 par rapport à 2013 pour s'établir à un peu plus de 431,4 M \$US. Malgré ce déclin des importations, le Canada demeure depuis 2011 le principal fournisseur de l'UE, ses ventes de 68,6 M \$US en 2014 représentaient 15,9 % des parts de marché. Parmi les autres fournisseurs de fruits congelés et de noix hors de l'UE, figurent la Serbie en deuxième position (63,2 M \$US), suivi de l'Ukraine (50,2 M \$US), la Chine (35,6 M \$US) et le Chili (21,9 M \$US). En 2014, les cinq premiers fournisseurs hors UE détenaient à eux seuls plus de 55 % des parts de marché disponibles (Global Trade Atlas, 2015).



Principales provenances des bleuets congelés* importés par l'UE de l'étranger (M \$US)

Pays		2010	2011	2012	2013	2014	TCAC 2010-14 (%)
Total des bleuets congelés importés par l'UE de l'étranger		382,30	553,59	492,92	488,23	431,46	3,07
1	Canada	51,87	87,80	94,55	81,50	68,59	7,23
2	Serbie	60,37	82,99	71,89	77,87	63,18	1,15
3	Ukraine	52,34	67,38	51,30	46,01	50,20	-1,04
4	Chine	41,41	46,54	42,86	51,67	35,57	-3,73
5	Chili	9,80	20,24	21,14	24,57	21,91	22,28
6	Russie	10,61	35,70	23,86	17,32	21,20	18,90
7	Pérou	10,33	13,54	17,73	14,68	17,40	13,92
8	Turquie	23,89	23,50	26,81	20,89	15,36	-10,46
9	Inde	7,37	10,64	11,02	11,89	14,14	17,71
10	Israël	7,56	6,59	9,39	11,38	14,12	16,92

Source : Global Trade Atlas, 2015

TCAC : Taux de croissance annuel composé

*Nota : Aux fins du présent rapport, le code SH 081190 a servi à définir les « bleuets congelés ». On retrouve dans ce code tous les fruits congelés, car l'UE ne distingue pas les bleuets des autres fruits dans ses données sur les importations.

Le commerce au sein de l'Union européenne

*La présente section traitera du commerce des bleuets frais et congelés entre les pays membres de l'Union européenne (UE). À noter que les données présentées dans la présente section peuvent surreprésenter l'industrie, car certains produits importés peuvent être comptabilisés deux fois. Cela se produit le plus souvent lorsqu'un produit importé arrive dans un pays pivot qui le comptabilise dans ses importations et que le produit est ensuite réexpédié dans un autre pays qui l'enregistre une deuxième fois dans ses importations.

En 2014, le commerce des bleuets frais entre les pays membres de l'UE était estimé à un peu plus de 400 M \$US, ce qui représente une augmentation de presque 150 M \$US par rapport à 2013 seulement. Au cours de la période 2010-2014 le commerce des bleuets frais a augmenté à un TCAC de 20,4 %. Les trois principaux pays importateurs parmi les pays membres de l'UE étaient le Royaume-Uni qui comptait pour 20,8 % des importations globales, suivi de l'Allemagne (17,2 %) et des Pays-Bas (13,7 %). Ces trois pays à eux seuls représentaient 51,8 % des importations globales entre pays membres de l'UE (Global Trade Atlas, 2015).

Principales provenances des bleuets frais* importés entre pays membres de l'UE (M \$US)

Pays		2010	2011	2012	2013	2014	TCAC % 2010-2014
Total des bleuets frais UE		191,01	258,11	290,61	354,85	400,92	20,37
1	Royaume-Uni	60,26	85,57	96,30	90,01	83,47	8,48
2	Allemagne	26,04	40,68	41,88	62,99	68,97	27,57
3	Pays-Bas	17,25	23,93	23,95	25,80	55,09	33,69
4	Italie	11,98	16,63	16,21	17,79	18,88	12,04
5	Lituanie	2,70	6,49	10,08	16,54	14,80	53,01
6	Belgique	6,65	8,70	11,60	15,43	19,07	30,15
7	France	6,30	9,91	10,49	14,70	15,82	25,90
8	Danemark	11,58	13,70	15,90	14,12	17,77	11,31
9	Suède	5,88	9,24	10,67	11,71	15,88	28,20
10	Autriche	4,30	5,36	4,20	10,41	7,34	14,32

Source : Global Trade Atlas, 2015

TCAC : Taux de croissance annuel composé

*Nota : Aux fins du présent rapport, le code SH 081040 a été utilisé pour définir « bleuets frais ». Il englobe les canneberges fraîches, car les données d'importation de l'UE ne distinguent pas les bleuets des canneberges.



Le commerce des bleuets congelés entre les pays membres de l'UE était plus du double de celui des bleuets frais pour chacune des années de la période 2010-2014, malgré le recul des bleuets congelés importés de 38,2 M \$US par rapport à 2013-2014 qui peut être attribuable à la tendance grandissante des consommateurs de l'UE à consommer des bleuets frais. Les plus grands importateurs de bleuets parmi les pays membres de l'UE en 2014 étaient l'Allemagne qui comptait pour 19,8 % des importations globales, la France (13,1 %) et l'Italie (6,3 %). De plus, les cinq principaux pays membres de l'UE formaient à eux seuls plus de 50 % du marché global (Global Trade Atlas, 2015).

Principales provenances des bleuets congelés* importés entre pays membres de l'UE (M \$US)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	TCAC 2010-2014 (%)
Total des bleuets congelés UE	641,61	805,57	911,06	874,92	836,70	6,86
1 Allemagne	139,58	171,17	183,65	176,01	165,33	4,32
2 France	79,26	82,21	89,78	107,67	109,95	8,53
3 Italie	32,34	48,06	46,92	48,49	52,90	13,09
4 Belgique	38,31	50,26	57,04	56,34	51,26	7,55
5 Pays-Bas	42,00	55,20	58,25	47,40	40,99	-0,61
6 Suède	33,12	39,59	38,77	41,18	35,06	1,43
7 Royaume-Uni	34,78	35,63	38,53	39,67	39,62	3,31
8 Autriche	32,14	39,68	34,72	38,46	33,22	0,83
9 Pologne	18,87	28,97	30,78	27,30	32,08	14,19
10 Finlande	9,85	23,50	28,18	24,70	14,10	9,38

Source : Global Trade Atlas, 2015

TCAC : Taux de croissance annuel composé

*Nota : Aux fins du présent rapport, le code SH 081190 a servi à définir les « bleuets congelés ». Les données comprennent tous les fruits congelés, car les données d'importation de l'UE ne distinguent pas les bleuets des autres fruits.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAOSTAT), en 2013, l'UE a produit 52 276 tonnes de bleuets, en a importé plus de 263 000 tonnes et exporté 85 460 tonnes (Global Trade Atlas, 2015), ce qui se traduit donc par une consommation intérieure d'environ 229 830 tonnes. Les cinq grands producteurs de bleuets de l'UE en 2013 étaient la Pologne (12 731 tonnes), l'Allemagne (10 277 tonnes), la France (9 011 tonnes), les Pays-Bas (5 498 tonnes) et l'Espagne (5 000 tonnes). Ces cinq pays ont produit à eux seuls plus de 81 % de la production de l'UE (FAOSTAT, 2015). Or, comme la production intérieure ne suffit pas à combler la demande de l'UE, les importations à l'étranger sont en hausse.

Performance du Canada

*La présente section porte sur les exportations canadiennes de bleuets frais et congelés vers l'UE. À noter que les données de la présente section sont spécifiques aux bleuets. Comme les données sur les importations présentées dans le présent document sont tirées de deux sources différentes, soit Eurostat pour les importations de l'UE et Statistique Canada pour les exportations du Canada, il peut y avoir des discordances entre elles.

En 2014, le Canada a exporté globalement pour 343,3 M \$US de bleuets frais et congelés, toutes destinations confondues. De ce total, 68,2 % étaient destinées aux États-Unis, 17,1 % à l'UE et 7,9 % au Japon. L'UE est le deuxième acheteur de bleuets canadiens, ses achats s'étant élevés à 58,8 M \$US en 2014. Les trois principaux pays membres de l'UE importateurs de bleuets canadiens sont l'Allemagne (23,7 M \$US), les Pays-Bas (12,8 M \$US) et la France (8,3 M \$US) (Global Trade Atlas, 2015).

Le Canada exporte principalement des bleuets congelés (98,9 %) vers l'UE. Ces exportations ont fluctué quelque peu ces dernières années, ayant tout de même enregistré un TCAC de 3,8 % pour la période 2010-2014 (Global Trade Atlas, 2015).



Les exportations canadiennes de bleuets frais et congelés vers l'UE (M \$US)

Code SH	Description	2010	2011	2012	2013	2014	TCAC 2012-2014 (%)
Total des bleuets frais et congelés		51,63	88,75	87,27	59,67	58,81	3,31
Total des bleuets frais		0,99	2,53	0,30	1,63	0,02	-63,38
08104012	Bleuet frais cultivé (en corymbe)	0,10	1,23	0,19	0,04	0,02	-36,07
08104011	Bleuet frais sauvage (nain)	0,89	1,29	0,11	1,60	0,00	-86,06
Total des bleuets congelés		50,64	86,23	86,97	58,03	58,79	3,80
08119012	Bleuet congelé cultivé (en corymbe)	4,34	5,73	5,64	4,39	0,63	-38,25
08119011	Bleuet congelé sauvage (nain)	46,31	80,50	81,33	53,65	58,16	5,86

Source : Global Trade Atlas, 2015

Les cinq principaux pays membres de l'UE qui importent des bleuets canadiens frais et congelés (M \$US)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	TCAC 2010-2014 (%)
Total des pays de l'UE	51,63	88,75	87,27	59,67	58,81	3,31
Allemagne	20,38	33,10	33,07	23,94	23,67	3,82
Pays-Bas	10,75	21,14	18,05	10,78	12,83	4,52
Royaume-Uni	5,88	12,36	11,94	10,86	8,31	9,05
France	5,12	7,95	13,04	6,07	6,28	5,26
Belgique	5,94	7,03	5,37	3,97	4,14	-8,66

Source : Global Trade Atlas, 2015

L'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et l'Union européenne au mois d'août 2014 aura des répercussions positives importantes sur la compétitivité des exportateurs canadiens d'aliments pour animaux de compagnie. À l'entrée en vigueur de l'AECG, tous les tarifs de l'UE sur les importations des bleuets canadiens seront voir une réduction de 3.2% et seront abolis. Pour plus d'information sur l'AECG, consulter le site Web suivant : [Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne \(AECG\)](#).

LE MARCHÉ DES BLEUETS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le bleuet est une plante indigène de l'Amérique du Nord qui n'a été introduite en Europe qu'au 19^e siècle (BDN Maine, 2014). Il existe deux types de bleuets; le bleuet sauvage (nain) et le bleuet cultivé (en corymbe). Le bleuet sauvage n'est vendu qu'en Amérique du Nord. Il est l'une des trois seules cultures fruitières commerciales indigènes de l'Amérique du Nord, les autres étant la canneberge et le raisin Concord (américain) (BDN Maine, 2014).

Le Canada est le premier producteur mondial de bleuets sauvages qui sont surtout destinés à la transformation et à la congélation. Il produit aussi des bleuets cultivés qui sont généralement vendus à l'état frais, car ils sont moins périssables (AAC, 2011). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAOSTAT), les trois grands pays producteurs de bleuets en 2013 étaient les États-Unis (239 071 tonnes), le Canada (109 007 tonnes) et l'Union européenne (52 276 tonnes).



Les bleuets sauvages sont plus riches en antioxydants par portion que les bleuets cultivés qui sont vendus partout. Des chercheurs de l'United States Drug Administration (USDA) ont constaté qu'une tasse de bleuets sauvages (85 calories) avait une teneur en antioxydants supérieure à celle d'une portion de canneberges, de fraises, de prunes, de framboises ou de bleuets cultivés (BDN Maine, 2014).

Les bleuets sont qualifiés de « superfruits » en raison de certaines de leurs caractéristiques qui sont supérieures à d'autres fruits comme les fraises et les framboises. Ils ont notamment une plus longue durée de vie, sont plus pratiques, résistent mieux aux meurtrissures que les fraises et les framboises et requièrent peu de manipulations; il suffit de les laver avant de les consommer. Malgré leur élévation au rang des superfruits, les bleuets ont un prix qui les empêche d'en faire une collation quotidienne. Les bleuets ne sont donc actuellement qu'une « menace » dans les perceptions. Cela risque toutefois de changer si la culture du bleuet se développe suffisamment pour répondre à la demande européenne (Euromonitor International, 2014).

Selon des experts, la demande et la consommation de bleuets sur le marché de l'UE devraient augmenter considérablement au cours des prochaines années, car les consommateurs commencent à réaliser les atouts santé du bleuet et à apprécier les progrès qui ont été accomplis pour améliorer sa qualité et son goût (Eurofruit, 2014). Les bleuets sont attrayants pour les consommateurs qui se soucient de leur santé, car ils ont une teneur extrêmement élevée en antioxydants, sont faibles en calories, riches en fibres et en éléments nutritifs, et ils ont des propriétés anti-inflammatoires qui favorisent la santé cardiovasculaire et peuvent contribuer à réduire le taux de cholestérol sanguin (AAC, 2011). On observe une autre tendance sur le marché de l'UE, notamment au Royaume-Uni (R.-U.), qui influe aussi sur la demande; le bleuet, autrefois un fruit saisonnier, est désormais offert à l'année (EUROFRUIT, 2014). Selon Euromonitor, la consommation de bleuets frais en Europe de l'Ouest devrait augmenter de 25 % entre 2015 et 2019, autrement dit, on prévoit une hausse de la demande (Euromonitor International, 2014).

D'après les données d'Euromonitor, les volumes de ventes de bleuets ont enregistré une croissance dans les deux chiffres en 2014 sur les marchés de l'Europe de l'Ouest, notamment en Suisse, en Finlande, aux Pays-Bas, au Danemark, en Allemagne, en Norvège, en Suède, au R.-U. et en Irlande. Pour combler la demande européenne en bleuets et assurer une offre stable à l'année, il faut en importer des hémisphères opposés (Euromonitor International, 2014).

De tous les pays de l'UE, le marché du R.-U., bien qu'il soit déjà un marché du bleuet important (le 10^e au monde), devrait voir son volume augmenter de 76 % d'ici 2018. Cette croissance substantielle sera alimentée par la grande réceptivité des consommateurs du R.-U. au message véhiculé sur les superfruits et par le facteur très important de commodité qu'offre ce petit fruit. Malgré sa progression au R.-U., la consommation de bleuets demeure faible dans certains pays de l'UE, notamment en Espagne, en France et en Italie (Euromonitor International, 2014). Les exportateurs canadiens pourraient tirer profit de la situation et augmenter leurs exportations dans ces pays.

ANALYSE DE NOUVEAUX PRODUITS

D'après la base de données Mintel sur les lancements de nouveaux produits dans le monde, 4 997 nouveaux aliments et boissons aux bleuets ont été lancés sur les marchés de l'Union européenne entre janvier 2011 et août 2015.

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont les pays qui ont lancé le plus grand nombre de produits au cours de la période qui s'échelonne de janvier 2011 à août 2015, comptant pour 45,5 % des lancements globaux. Près de la moitié (44,7 %) des lancements était de nouveaux produits, et 38,2 %, de nouvelles variétés ou un élargissement de gamme de produits. L'allégation la plus fréquemment utilisée était « sans additif ni agent de conservation » et figurait sur 22 % des lancements, suivie de « biologique » (15,8 %) et d'« emballage écologique et éthique » (15,2 %). Environ 13 % des produits lancés appartenaient à la sous-catégorie des produits de yogourt épais et 7,3 % aux confitures et aux



tartinades de fruits. Plus de la moitié des produits lancés se situait dans la fourchette de prix 0,12 — 4,38 \$US.

**Nouveaux produits aux bleuets lancés sur les marchés de l'UE*,
ventilés par année et par caractéristique**

Caractéristique**	2011	2012	2013	2014**	août 2015
Total des produits lancés	1 099	1 285	1 017	914	682
Cinq principaux pays					
Allemagne	174	221	177	157	134
France	82	126	113	119	84
Royaume-Uni	184	322	168	102	107
Italie	101	97	86	60	65
Pologne	51	38	45	60	23
Principaux types de lancement					
Nouvelle variété/élargissement de gamme de produits	385	483	375	389	275
Nouveau produit	586	588	438	348	274
Nouvel emballage	91	184	132	132	90
Principales allégations					
Sans additifs ni agents de conservation	279	257	237	188	140
Éthique : emballage écologique	154	146	168	166	124
Biologique	203	157	147	148	136
Présence d'allergènes faible, nulle ou réduite	133	133	130	123	107
Sans gluten	104	73	102	96	86
Principales sous-catégories					
Yogourt ferme	150	148	132	122	80
Thé	61	19	61	56	32
Jus	51	56	38	54	40
Confitures et tartinades de fruits	110	119	59	47	31
Produits laitiers congelés	53	33	46	40	37
Cinq principales sociétés					
Lidl	15	30	34	41	21
Danone	32	35	28	23	14
Marks & Spencer	4	23	17	23	12
Nestlé	12	19	11	17	10
Unilever	14	13	27	16	10
Fourchettes de prix (\$US)					
0,15 - 2,26 \$US	167	238	361	348	256
2,27 - 4,38 \$US	240	254	305	322	227
4,39 - 6,50 \$US	66	81	113	141	97

*Nota : La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et la Slovénie sont exclus des pays membres de l'UE, car ils n'ont collecté aucune donnée pertinente.

**Nota : Le classement des caractéristiques analysées ci-dessus est basé sur les données de 2014.



EXEMPLES DE NOUVEAUX PRODUITS LANCÉS EN 2015

Yogourt aux bleuets et aux baies d'açaï



Société : Danone
Marque : Danone Activia Fruit Fusion
Sous-catégorie : Produit laitier
Type de lancement : Nouveau produit
Prix en \$US : 3,35
Allégations : Produit végétarien, emballage écologique et éthique, médias sociaux

Description : Yogourt aux bleuets et aux baies d'açaï de la marque Danone Activia Fruit Fusion. Le yogourt crémeux est nappé d'une garniture appétissante aux petits fruits mélangés. Le produit végétarien est fait avec du lait britannique de qualité et un mélange unique de cinq cultures bactériennes vivantes *Bifidus ActiRegularis*. Il est vendu dans un emballage recyclable de 500 g qui contient 4 pots de 125 g

Gâteau au fromage et aux bleuets



Société : Lidl
Marque : McEnnedy American Way
Sous-catégorie : Desserts froids
Type de lancement : Nouveau produit
Prix en \$US : 2,14 \$US
Allégations : S.O.

Description : Les gâteaux au fromage et aux bleuets de style américain de la marque McEnnedy American Way sont constitués d'un fonds de chapelure de biscuits, d'une couche de fromage à la crème garnie d'une sauce aux bleuets. Le produit est vendu dans un emballage de 200 g qui contient deux unités de 100 g.

Boisson au yogourt et aux bleuets



Société : Marks & Spencer
Marque : Santé active de Marks & Spencer
Sous-catégorie : Boissons au yogourt et boissons lactées de culture
Type de lancement : Nouvelle variété/ *Bifidus actiregularis*
Prix en \$US : 4,00 \$US
Allégations : Enrichi en calcium, teneur en gras : faible, nulle ou réduite, produit végétarien, enrichi en vitamines ou en minéraux, bon pour la santé osseuse, emballage écologique et éthique, gain de poids et développement musculaire

Description : La boisson au yogourt et aux bleuets de la marque Santé active de Marks & Spencer est enrichie en calcium et en vitamine D et constitue une source de protéines essentielles au maintien des muscles. La vitamine D aide le corps à absorber le calcium et le phosphore, deux éléments nécessaires à la santé des os. Le produit végétarien sans gras est fait avec du lait britannique et des bactéries *Bifidobacterium lactis*. Il est vendu dans un emballage recyclable de 600 ml qui contient six bouteilles recyclables de 100 ml.



NORMES DE L'UE

Avant de songer à exporter des bleuets vers l'Union européenne (EU), les exportateurs devraient consulter les ressources suivantes :

Qualité

Les baies exportées vers l'UE doivent avoir des caractéristiques minimales, elles doivent être : de couleur uniforme, semblables, propres et exemptes de débris végétaux et de maturité suffisante. Les importations de bleuets frais dans les pays de l'UE doivent respecter les normes de commercialisation ou des normes équivalentes (CBI, 2013). Les exportateurs qui souhaitent exporter des bleuets vers l'UE devraient consulter les liens ci-dessous pour en savoir davantage sur les caractéristiques d'un fruit de qualité acceptable:

- [Normes CEE-ONU FFV-57 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des baies](#)
- [Règlement d'exécution \(UE\) des Normes générales de commercialisation 543/2011](#)
- [Codex Alimentarius \(le « code alimentaire » de l'OMS et de la FAO\)](#)

Emballage

Lorsque les exportateurs emballent des produits destinés à l'UE, ils doivent s'assurer que l'emballage protégera les bleuets de la contamination, du coulage et de la déshydratation (CBI, 2013). Le lien suivant fournit plus de précisions sur les exigences relatives à l'emballage :

- [FAO – Code d'usages international recommandé pour l'emballage et le transport de fruits et légumes frais tropicaux](#)

Étiquetage

L'étiquetage des emballages de produits de consommation doit respecter les règles et règlements des marchés de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui sont en vigueur. Une étiquette ne doit pas contenir d'encre ou de colle toxique. Les mentions suivantes doivent figurer sur l'étiquette des fruits frais (préemballés) (CBI, 2013 et [Règlement \(UE\) no 1169/2011](#)) :

- La dénomination de l'aliment;
- La liste des ingrédients;
- Tout ingrédient ou auxiliaire technologique énuméré à l'annexe II ou dérivé d'une substance ou d'un produit énuméré à l'annexe II provoquant des allergies ou des intolérances, utilisé dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire et encore présent dans le produit fini, même sous une forme modifiée;
- La quantité de certains ingrédients ou catégories d'ingrédients;
- La quantité nette de la denrée alimentaire;
- La date de durabilité minimale ou la date limite de consommation;
- Les conditions particulières de conservation ou d'utilisation;
- Le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exploitant du secteur alimentaire visé;
- Le pays d'origine ou le lieu de provenance;
- Un mode d'emploi, lorsque son absence rendrait difficile un usage approprié de la denrée alimentaire;
- Pour les boissons titrant plus de 1,2 % d'alcool en volume, le titre alcoométrique volumique acquis;
- Une déclaration nutritionnelle.
- Dans le cas de produits congelés, le terme « congelé » ou « congelé solide » doit figurer sur l'étiquette;



- Pour les produits de marque privée, tout logo de certification ou du détaillant doit être sur l'étiquette.

Veillez consulter les liens suivants pour plus d'information sur les exigences d'étiquetage de l'UE :

- La [Directive 2000/13/CE du Parlement européen](#) a été remplacée par le [Règlement \(UE\) n° 1169/2011 du Parlement européen](#) le 31 décembre 2014. Le nouveau règlement établit les principes généraux, les exigences et les responsabilités encadrant l'information sur les aliments, et en particulier l'étiquetage d'aliments (CBI, 2013).

POUR PLUS D'INFORMATION

Les délégués commerciaux du Canada à l'étranger peuvent fournir aux membres de l'industrie canadienne de l'expertise de terrain concernant le potentiel de marché, les conditions actuelles et des contacts commerciaux locaux, et sont un excellent point de contact pour obtenir des conseils à l'exportation.

- **Service des délégués commerciaux à Bruxelles en Belgique**
<http://www.delequescommerciaux.gc.ca/fra/bureau.jsp?oid=140&cid=111>
- **Trouvez un délégué commercial**
<http://www.delequescommerciaux.gc.ca/fra/trouver-contacts-commerce.jsp>

Pour obtenir d'autres renseignements sur les marchés de l'UE et d'autres, consultez la liste complète des analyses de marchés mondiaux à la section *Statistiques et renseignements sur les marchés* en cliquant sur le lien suivant, vous y trouverez les analyses classées par secteur et par région d'intérêt:

- ats-sea.agr.gc.ca

Pour d'autres renseignements sur la foire commerciale ANUGA 2015, veuillez communiquer avec :

Ben Berry, directeur adjoint
Stratégie et organisation, Foires commerciales
Agriculture et Agroalimentaire Canada
ben.berry@agr.gc.ca

RESSOURCES

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) : « *Bleuets canadiens* », document consulté le 30 juillet 2015 à : <http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/aide-a-l-exportation-a-l-importation-et-a-l-achat/acheter-des-produits-canadiens/bleuets-canadiens/?id=1426167712421>

BDN Maine Living: “*Ten things you might not know about bleuets*” – article du journal Bangor Daily News du 8 mai 2014, consulté le 30 juillet 2015 à : <http://bangordailynews.com/2014/08/05/living/ten-things-you-might-not-know-about-bleuets/>

CBI (2013) “*Product Factsheet: Fresh berries in the European Market*”, consulté le 31 août 2015 à : http://www.cbi.eu/system/files/marketintel_documents/2013_pfs_fresh_berries_ffv.pdf

EUROFRUIT : “*Blueberry demand rising in Europe*”, consulté le 30 juillet 2015 à : <http://www.fruitnet.com/eurofruit/article/160963/blueberry-demand-taking-off-in-europe>



Euromonitor International, March 2014: *“Blueberries the Most Dynamic Fruit in 2013”*

Euromonitor International, May 2015: *“If Blueberries Can’t Be Seasonal and Local, They Must At Least Be Ethical”*

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, Division des statistiques de la FAO, (FAOSTAT) Statistiques sur la production de bleuets, consultées en juillet 2015

Global Trade Atlas, July 2015

Base de données Mintel sur les lancements de nouveaux produits dans le monde (2015)



Le marché des bleuets de l'Union européenne

Rapport d'analyse mondiale

Préparé par : Stephanie Clarke, analyste de marché

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2015).

Images

Les images figurant dans la présente publication sont reproduites avec la permission des titulaires des droits s'y rattachant. À moins d'avis contraire, Sa Majesté la Reine du chef du Canada est titulaire des droits d'auteur sur ces images.

Pour obtenir des exemplaires additionnels de cette publication ou un exemplaire sur support de substitution, ou pour obtenir tout autre renseignement à son sujet, s'adresser à :

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Analyses des marchés mondiaux
1341, chemin Baseline, Tour 5, 3^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Canada
Courriel : infoservice@agr.gc.ca

Le gouvernement du Canada a préparé le présent document en se fondant sur des sources d'information primaires et secondaires. Même s'il n'a ménagé aucun effort pour présenter des données exactes, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute décision qui pourrait être prise sur la base de ces renseignements.

Toute reproduction ou redistribution du présent document, en totalité ou en partie, doit énoncer clairement qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada est le titulaire du droit d'auteur du document en respectant le modèle suivant : AAC – titre du rapport – année. Si le document reproduit ou redistribué reprend des données du présent document, il y a lieu d'y indiquer les sources telles qu'elles sont inscrites dans le présent document.

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit le présent document ainsi que d'autres services de production de rapports gratuitement à ses clients des industries agricole et alimentaire.